



LES

ROSARY

ET

LES AUTRES

Devotions Dominicaines.



Revue Mensuelle

PUBLIÉE PAR

LES PERES DOMINICAINS

— DU —

Couvent de St-Hyacinthe,

P. Q. (CANADA).

Abonnement : \$1.00 par an.

Vol. IV, No 2. Fevrier 1898

Crédit Paroissial, 1664 rue Notre-Dame, Montréal

C. B. LANCTOT

importateur de

Bronzes, Orfèvreries,
Ornements, Sacs,
Merinos,
Vetements Ecclesiastiques,
Etc.

Ateliers spéciaux pour
fabrication de

Statues, Peintures, Che-
mins de Croix, Drapeaux,
Bannières, Décorations
pour Sociétés.

Vins de Messe approu-
vés par les autorités ec-
clésiastiques.

Bouquets et Fleurs.

Lustres en Cristaux.

Photographies de Statues, etc., et listes de prix envoyées sur de-
mande.

(Modèle spécial de la Statue de Ste Anne de Beaupré).

FONDERIE de CLOCHES

MAISON HILDEBRAND

Fondée en 1773.

CROUSET-HILDEBRAND

GENDRE ET SUCESSEUR,

PARIS.

*Fournisseur des Cloches de l'Eglise
St-Henri de Montréal.*

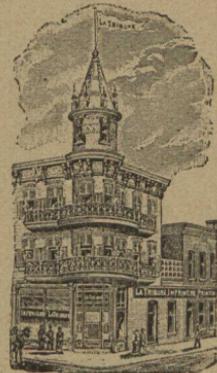
S'adresser pour toutes informa-
tions à

ROYER & ROUGIER FRÈRES,

55 RUE ST-SULPICE,

MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada.



**LA TRIBUNE.
ST-HYACINTHE.**

**IMPRIMERIE,
RELIURE.**

L'Etablissement le plus
complet de la ville.

CALENDRIER DOMINICAIN DU MOIS DE FÉVRIER.

INDULGENCES DE NOS CONFRÉRIES.

- 2 Purification de la B. V. M. Indulg. plén. aux conditions ordinaires.
- 6 Premier dimanche du mois. 3 Indulgences.
- 9 B. Bernard, C. O. N.
- 11 Fiançailles de la T.-S.-V. avec S. Joseph.
- 12 B. Réginald, C. O. N.
- 13 3^e des 6 Dimanche de S. Thomas. Indulg. plén.
- 14 B. Nicolas, C. O. N.
- 17 Translation de Ste Catherine de Sienne.
- 18 B. Laurent de Ripafracta, C. O. N.
- 19 B. Alvarez de Cordoue, C. O. N.
- 20 4^e des 6 Dimanches de S. Thomas. Indulg. plén.
- 21 B. Aimon Taparelli, C. O. N.
- 23 Mercredi des Cendres.
- 24 S. Mathias, apôtre.
- 25 B. Constant, C. O. N.
- 26 Ste. Catherine de Ricci, V. O. N. Indulg. plén.
- 27 1^{er} Dimanche du Carême. 5^e des 6 Dimanches de S. Thomas. 2 Indulg. plén.
- 28 Bse Villana, V. O. N.



PRIME DU ROSAIRE.

Nous offrons à nos abonnés une *magnifique* prime : de 16 élégantes gravures artistiques, imprimées sur papier glacé, et représentant *les quinze mystères* du Rosaire, d'après les plus grands peintres anciens et modernes. Cette prime, sera expédiée à tous ceux de nos abonnés qui joindront au montant de leur abonnement pour 98, la valeur de *dix cents* :—ils pourront en recevoir *autant d'exemplaires* qu'ils enverront de fois 10 cents. Ceux qui, au montant de leur abonnement, joindront celui d'un abonnement *nouveau*, la recevront *gratuitement*, s'ils en font la demande. Les personnes qui sans être abonnées au "Rosaire" désireraient se procurer les gravures, pourront le faire au prix de 20 cents.

Cette prime sera également offerte gratuitement aux personnes qui nous enverront le montant de 25 abonnements au "*Rosaire pour tous.*"

* * *

Le commencement de la série d'articles que nous annonçons dans le numéro de Janvier, dernier se trouve reporté du fait de l'apparition de l'Encyclique, au mois de Mars prochain.

Suivant pas à pas les enseignements qui y sont contenus, nous nous proposons de développer et de commenter certains points en particulier qui seraient susceptibles d'une exposition plus détaillé.

Notre numéro de Mars prochain contiendra donc une étude sur "la première éducation."

(N. de la R.)

Nous offrons à nos abonnés de 98 : au prix de cinquante cents chacune, les trois années déjà parues 95 96 et 97 de la Revue "Le Rosaire."

Les personnes qui ne sont pas abonnées au Rosaire ne peuvent s'abonner au "Rosaire pour tous" que par dizaines ou quinzaines sous une seule adresse.

AVIS IMPORTANT.

A partir de ce moment, les abonnés au "Rosaire" jouiront également de *tous les bénéfices spirituels* accordés aux personnes qui souscrivent à l'*Œuvre du Noviciat.*

LE ROSAIRE

ET LES AUTRES

DEVOTIONS DOMINICAINES

SOMMAIRE

GRAVURES : LA PURIFICATION	p.	46
L'Encyclique	p.	31
Mystères du Rosaire : v. Le Recouvrement (FR. LAURENT)	p.	41
Le Pèlerin (Légende)	p.	41
Discours sur la conversion de l'Angleterre (R. P. Feuillette)	p.	47
Croquis de Palestine (R. P. Delau)	p.	52
Vies des Frères (suite) (GÉRARD DE FRACHET)	p.	54
Directoire de la Confrérie du Rosaire	p.	56



L'ENCYCLIQUE DU PAPE.

AINSI qu'il avait été annoncé, nous nous proposons de traiter, dans notre Revue, une question importante entre toutes, particulièrement à l'heure actuelle : l'éducation catholique des enfants. Nous voulions dire à nos lecteurs quel est, en cette grave et délicate matière, le rôle respectif de la Famille, de l'Eglise, de l'Etat. Mais au moment où, pour tenir notre promesse, nous nous mettions à l'œuvre, de Rome est venue la parole solennelle, décisive, qu'on attendait avec une impatience bien légitime. Nous n'avons plus qu'à écouter, dans un religieux silence et avec un profond respect, la voix du Pape qui est la voix du Christ. Les droits et les devoirs des catholiques canadiens, sur le point particulier des écoles du Manitoba et dans la question générale de l'éducation, sont nettement et solennellement définis. Que les volontés formelles du Chef suprême soient docilement acceptées et accomplies. Que les affectueux désirs du Père commun soient filialement écoutés et suivis. Unis dans

la vérité, poursuivons avec une infatigable énergie le but nécessaire, qui est la reconnaissance de nos droits et l'éducation catholique des enfants : *In necessariis unitas*. Unis dans la charité, cherchons et employons dans une fraternelle entente, les meilleurs moyens qui nous conduiront à ce but si désirable : *In omnibus charitas*. Ainsi, sous la direction prudente et ferme de ses Evêques, l'Eglise du Canada se montrera digne des belles traditions de son passé et se préparera un glorieux avenir.

Qu'on nous permette d'ajouter : faisons monter de ferventes prières vers le ciel, pour que de là viennent les secours, qui seuls assurent le triomphe des causes justes.

FR. JOS. ARGAUT,
des fr. prêch.

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES, LES
EVÊQUES, ET LES AUTRES ORDINAIRES DE LA CONFÉ-
DÉRATION CANADIENNE, EN PAIX ET EN COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Exorde : L'Eglise catholique et le Canada.

En vous adressant aujourd'hui la parole,—et Nous le faisons d'un cœur tout aimant,—Notre pensée se porte d'elle-même à ces rapports de mutuelle bienveillance, à ces échanges de bons offices qui ont régné de tout temps entre le Siège Apostolique et le peuple canadien. A côté de votre berceau même, on trouve l'Eglise et sa charité. Et, depuis qu'elle vous a accueillis dans son sein, elle n'a cessé de vous tenir étroitement embrassés et de vous prodiguer ses bienfaits. Si cet homme d'immortelle mémoire, qui fut François de Laval Montmorency, put accomplir les œuvres de si haute vertu, et si fécondes pour votre pays, dont furent témoins vos ancêtres, ce fut assurément appuyé sur l'autorité et sur la faveur des Pontifes romains. Ce ne fut pas non plus à d'autres sources que prirent origine et que puisèrent leur garantie de succès, les œuvres des évêques subséquents,

personnages de si éclatants mérites. De même encore et pour remonter à la période la plus reculée, c'est bien sous l'inspiration et à l'initiative du Siège Apostolique que de généreuses cohortes de missionnaires apprirent la route de votre pays pour lui apporter, avec la lumière de l'Évangile une culture plus élevée et les premiers germes de la civilisation. Et ce sont ces germes qui, fécondés encore par eux, au prix de longs et patients labeurs, ont mis le peuple canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule.

L'Attachement du peuple canadien à la foi de ses pères : éloge du peuple et du clergé.

Toutes ces choses Nous sont de fort agréable souvenir : d'autant plus qu'il en reste des faits sous Nos yeux, et de non médiocre importance. Le plus considérable de tous assurément, c'est parmi les multitudes catholiques, un amour et un zèle ardent pour notre sainte religion, pour cette religion que vos ancêtres, venus providentiellement d'abord et surtout, de la France, puis de l'Irlande, et d'ailleurs encore dans la suite, professèrent scrupuleusement et transmirent à leur postérité, comme un dépôt inviolable. Mais si leurs fils conservent fidèlement ce précieux héritage, il nous est facile de comprendre quelle grande part de louanges en revient à votre vigilance et à votre activité, Vénérables Frères, quelle grande part aussi au zèle de votre clergé ; tous en effet, d'une seule âme, vous travaillez assidûment à la conservation et au progrès de la foi catholique, et, — il faut rendre cet hommage à la vérité, — sans rencontrer ni défaveur ni entrave dans les lois de l'empire Britannique. Aussi, lorsque mus par la considération de vos communs mérites, nous conférâmes, il y a quelques années, à l'Archevêque de Québec, l'honneur de la pourpre romaine, nous eûmes en vue, non-seulement de relever ses vertus personnelles, mais encore de rendre un solennel hommage à la piété de tous vos catholiques.

La Question de l'Éducation et des Ecoles catholiques du Manitoba.

Pour ce qui touche à l'éducation de la jeunesse, sur quoi reposent les meilleures espérances de la société religieuse et civile, le Siège Apostolique n'a jamais cessé de

s'en occuper de concert avec vous et avec vos prédécesseurs ; c'est ainsi qu'ont été fondées en grand nombre dans votre pays des institutions destinées à la formation morale et scientifique de la jeunesse, institutions qui sont si florissantes sous la garde et la protection de l'Église. En ce genre, l'Université de Québec, ornée de tous les titres, et gratifiée de tous les droits qu'a coutume de conférer l'autorité apostolique, occupe une place d'honneur, et prouve suffisamment que le Saint Siège n'a pas de plus grande préoccupation, ni de désir plus ardent que la formation d'une jeunesse aussi distinguée par sa culture intellectuelle que recommandable par ses vertus. Aussi, est-ce avec une extrême sollicitude, il vous est facile de le comprendre, que Nous avons suivi les événements fâcheux qui ont marqué, en ces derniers temps, l'histoire de l'éducation catholique au Manitoba. C'est Notre volonté, et cette volonté Nous est un devoir, de tendre à obtenir et d'obtenir effectivement, par tous les moyens et tous les efforts en Notre pouvoir, que nulle atteinte ne soit portée à la religion parmi tant de milliers d'âmes dont le salut Nous a été spécialement confié, dans une région surtout qui doit à l'Église d'avoir été initiée à la doctrine chrétienne et aux premiers rudiments de la civilisation. Et, comme beaucoup attendaient que Nous Nous prononcions sur la question, et demandaient que Nous leur tracions une ligne de conduite et la marche à suivre, il Nous a plus de ne rien statuer à ce sujet, avant que Notre Délégué apostolique fut allé sur place. Chargé de procéder à un examen sérieux de la situation et de Nous faire une relation sur l'état des choses, il a rempli fidèlement et avec zèle, le mandat que Nous lui avions confié.

Importance spéciale de la question actuelle.

La question qui s'agite est assurément d'une très haute importance et d'une gravité exceptionnelle. Nous voulons parler des décisions prises, il y a sept ans, au sujet des écoles, par le parlement du Manitoba. L'acte d'union à la Confédération Canadienne avait assuré aux enfants Catholiques le droit d'être élevés dans les écoles publiques, selon les prescriptions de leur conscience : or, ce droit, le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire.

Réprobation de la législation scolaire portée par le Manitoba et du système des écoles non catholiques, hostiles ou neutres.

C'est une loi nuisible. Car, il ne saurait être permis à Nos enfants, d'aller demander le bienfait de l'instruction, à des écoles qui ignorent la religion catholique, ou la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée, et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui, trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très-funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur. Vous êtes loin d'ignorer, Vénérables Frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi, et à détourner les plus jeunes intelligences du sentier de la vérité.

Nécessité d'une instruction non seulement scientifique, mais essentiellement religieuse et catholique.

Il est un autre point sur lequel Nous serons facilement d'accord avec ceux-là mêmes qui seraient en dissidence avec Nous pour tout le reste : savoir, que ce n'est pas au moyen d'une instruction purement scientifique, ni de notions vagues et superficielles de la vertu, que les enfants catholiques sortiront jamais de l'école, tels que la patrie les désire et les attend. C'est de choses autrement graves et importantes qu'il faut les nourrir, pour en faire de bons chrétiens, des citoyens probes et honnêtes : leur formation doit résulter de principes qui, gravés au fond de leur conscience, s'imposent à leur vie, comme conséquences naturelles de leur foi et de leur religion. Car sans religion, point d'éducation morale digne de ce nom, ni vraiment efficace : attendu que la nature même et la force de tout devoir dérivent de ces devoirs spéciaux qui relient l'homme à Dieu ; à Dieu Qui commande, Qui défend, et Qui appose une sanction au bien et au mal. C'est pourquoi, vouloir des âmes imbues de bonnes mœurs, et les

laisser en même temps dépourvues de religion, c'est chose aussi insensée que d'inviter à la vertu après en avoir ruiné la base. Or, pour le catholique, il n'y a qu'une seule vraie religion, la religion catholique ; et c'est pourqu岸, en fait de doctrines, de moralité ou de religion, il n'en peut accepter ni reconnaître aucune qui ne soit puisée aux sources mêmes de l'enseignement catholique. La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles, non seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste.

Trois conditions à remplir pour que l'éducation soit vraiment catholique.

De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle.

C'est le droit et le devoir des catholiques d'exiger un tel enseignement.

Quand donc, les catholiques demandent,—et c'est leur devoir de le demander, et de le revendiquer,—que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Approbation donnée à l'attitude de l'Episcopat canadien dans la question des écoles.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éduca-

tion catholique dans la province de Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

Nécessité d'un parfait accord entre catholiques au sujet de cette question.

Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes, que pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite.

Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs.

Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes, n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur.

Insuffisance du règlement donné jusqu'à présent à la question scolaire.

Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité ; la loi que l'on a faite, dans le but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante.

Inefficacité pratique de ce règlement.

C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. En outre, ces tempéraments même que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba.

*Les catholiques doivent viser à ce que pleine justice soit rendue conformément aux principes énoncés plus haut.
nécessité d'une parfaite union.*

Or, tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est à dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que Nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence. Or, à cela rien de plus contraire que la discorde : il faut absolument l'union des esprits et l'harmonie de l'action.

La ligne de conduite à tenir peut varier, selon les circonstances particulières, sous la direction des évêques.

Toutefois comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire, en ces sortes de choses, il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui ; mais que tous pèsent mûrement ce qu'exigent les circonstances, déterminent ce qu'il y a de mieux à faire et le fassent, dans une entente toute cordiale, et non sans avoir pris votre conseil.

Confiance dans le triomphe final de la cause catholique.

Pour ce qui regarde en particulier les Catholiques du Manitoba, Nous avons confiance que, Dieu aidant, ils arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette con-

fiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique, et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada.

Ne pas refuser les satisfactions partielles en attendant justice complète.

En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi, partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout-à-fait, et il est utile qu'ils en usent, et qu'ils en tirent le meilleur parti possible.

Exhortation à soutenir généreusement les écoles séparées par les dons de la charité privée, s'il n'y a pas d'autre remède.

Partout au contraire, où le mal n'aurait pas d'autre remède, Nous les exhortons et les conjurons d'y obvier par un redoublement de généreuse libéralité. Ils ne pourront rien faire qui leur soit plus salulaire à eux-mêmes, ni qui soit plus favorable à la prospérité de leur pays, que de contribuer au maintien de leurs écoles dans toute la mesure de leurs ressources.

Il faudra apporter un grand soin au choix du programme, du personnel, et des méthodes d'enseignement dans les écoles catholiques, afin qu'elles soient à même de rivaliser avec les plus florissantes, et d'élever le niveau de l'instruction publique au Canada.

Il est un autre point qui appelle encore vos communes sollicitudes. C'est que par votre autorité, et avec le concours de ceux qui dirigent les établissements d'éducation, on élabore avec soin et sagesse tout le programme des études, et que l'on prenne surtout garde de n'admettre aux fonctions de l'enseignement, que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acquises. Il convient en effet que les écoles Catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement. Au point de vue de la culture intellectuelle et du progrès de la civilisation, on ne peut que trouver beau et noble, le dessein conçu par les provinces Canadiennes

de développer l'instruction publique, d'en élever de plus en plus le niveau, et d'en faire ainsi une chose toujours plus haute et plus parfaite. Or nul genre d'étude, nul progrès du savoir humain qui ne se puisse pleinement harmoniser avec la doctrine Catholique.

Exhortation à la presse de propager ces enseignements ; l'attitude qu'elle devra garder.

A expliquer et à défendre tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, ceux-là d'entre les catholiques y peuvent puissamment contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse, et surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement et avec courage tout ce qui est vérité, droit, intérêt de l'Eglise et de la société : de telle sorte, pourtant qu'ils restent dignes, respectueux des personnes, mesurés en toutes choses. Qu'ils soient respectueux, et qu'ils aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale, et envers tout pouvoir légitime.

L'Union dans la pensée et l'action condition nécessaire du succès.

Plus les temps sont difficiles, plus le danger de division est menaçant, et plus aussi, ils doivent s'étudier à inculquer cette unité de pensées et d'action, sans laquelle il y a peu, ou même point d'espoir d'obtenir jamais ce qui est l'objet de nos communs désirs.

Bénédictio finale.

Comme gage des dons célestes et de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très amoureusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, à votre Clergé et à vos ouailles.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le huitième jour de Décembre de l'année 1897, la vingtième de Notre Pontificat.

LÉON XIII. PAPE.



MYSTÈRES DU ROSAIRE.

V. LE RECOUVREMENT.

De notre humble séjour dédaignant la douceur
 Pourquoi, divin enfant remis à ma tendresse,
 A ta mère infliger cette immense tristesse,
 Et, fuyant loin de moi, blesser mon pauvre cœur ?

Voulais-tu, des humains quittant la multitude
 Et cherchant quelque coin pour t'y réfugier
 Dans le temple de Dieu t'enfermer pour prier,
 Ou du sacré désert gagner la solitude ?

Pourquoi m'interroger, femme, il viendra des jours,
 Où l'homme doit savoir, abdiquant ses amours,
 Aux intérêts d'en haut sacrifier une mère :

Pour affirmer de Dieu le souverain pouvoir,
 Aux hommes je devais retracer leur devoir,
 En préférant à tout la volonté du Père

FR. LAURENT.



LE PELERIN.

LÉGENDE PROVENÇALE.



MAITRE Archimbaud avait au moins cent ans. Il avait été en son temps un rude homme de guerre, et avait fait parler de lui. Mais maintenant, affaibli, épuisé de vieillesse, il gardait le lit depuis longtemps et ne pouvait plus bouger.

Le vieil Archimbaud avait trois fils. Un matin il appela l'aîné et lui dit :

—Viens ça, mon fils : en tournant et en rêvant dans mon lit,—car cloué sur un lit on a le temps de compter,—je me suis rappelé que dans une bataille, me trouvant un jour en danger de mort, je promis à Dieu de faire ce pèlerinage de Rome.... Hélas ! je suis vieux comme les pierres, et je ne puis aller en guerre !... Je voudrais bien que tu ailles à ma place faire ce pèlerinage ; car je ne ne voudrais pas mourir sans accomplir mon vœu.

L'aîné répondit :

—Que diable allez-vous vous mettre en tête un pèlerinage à Rome !... père, mangez, buvez, et tournez dans votre lit tant que vous voudrez.... nous avons bien d'autres affaires.

Le lendemain matin, maître Archimbaud appelle son fils cadet :

—Cadet, lui dit-il, écoute : en rêvassant et en comptant,—car cloué sur un lit on a le temps de rêver,—je me suis souvenu que, dans une bataille, me trouvant en danger de mort, je m'engageai envers Dieu à faire le grand pèlerinage de Rome.... Hélas ! je suis vieux comme les pierres, et je ne puis aller en guerre ! Je voudrais bien que tu ailles à ma place accomplir ce pèlerinage.

Le cadet répondit :

—Père, dans une quinzaine va venir le beau temps : il faudra sarcler, tailler les vignes, piocher. Notre aîné doit conduire le bétail en montagne ; le plus jeune est un enfant.... Qui commandera les ouvriers, si je m'en vais à Rome traîner la jambe sur les chemins ?... Père, mangez, dormez et laissez-nous un peu tranquilles.

Le lendemain matin, le bon maître Archimbaud appela le plus jeune :

—Esprit, mon enfant, approche, dit-il. J'ai promis au bon Dieu de faire un pèlerinage à Rome... Mais je suis vieux comme les pierres, et je ne puis aller en guerre !... Je t'enverrais bien à ma place, cher enfant ! mais tu es un peu jeune, tu ne sais pas le chemin, c'est bien loin, mon Dieu ! et si tu venais à t'égarer.....

—Mon Père, j'irai, répondit Esprit.

—Je ne veux pas que tu y ailles, s'écria la mère....
Ce vieux radoteur, avec sa guerre, avec sa Rome, vous

donne le frisson... C'est bien assez de l'entendre tousser, cracher et râler toute l'année... Maintenant il enverrait ce bel innocent se perdre !...

—Mère, dit l'adolescent, la volonté d'un père est un ordre de Dieu. Quand Dieu commande, il faut partir.

Et Esprit, sans en dire plus, alla remplir une gourde de vin, mit quelques oignons et un pain dans sa besace, chaussa ses souliers neufs, coupa dans le taillis un bon bâton de chêne, mit son manteau sur l'épaule, embrassa son vieux père, qui lui donna force conseils, fit ses adieux à tous ses parents et partit.

II

Mais, avant de se mettre en route, il alla dévotement entendre la messe ; et voici qu'en sortant de l'église, il rencontra sur le seuil un beau jeune homme qui lui dit :

—Mon ami, n'allez-vous pas à Rome ?

—Oui, répondit Esprit.

—Moi aussi... Si cela vous va, cher collègue, nous pourrions faire route ensemble.

—Volontiers, mon bel ami.

Or ce beau jeune homme était un ange que Dieu envoyait.

Esprit et l'ange prirent donc le chemin de Rome. Et puis, gaiement, tantôt au soleil, tantôt à la pluie, demandant leur pain et chantant des cantiques, la gourde au bout du bâton, ils arrivèrent enfin à Rome.

Quand il se furent reposés, ils firent leurs dévotions à la grande église de Saint-Pierre, visitèrent sans rien oublier, toutes les basiliques, les chapelles, oratoires et lieux saints ; baisèrent les reliques des apôtres Pierre et Paul, des vierges, des martyrs de la vraie croix ; enfin avant de repartir, ils allèrent voir le Pape qui leur donna sa bénédiction.

Après cela, Esprit et son compagnon allèrent se coucher sous le porche de Saint-Pierre, et Esprit s'endormit.

Or voici qu'en dormant le pèlerin vit en songe ses frères et sa mère qui brûlaient en enfer, et se vit lui-même avec son père dans la gloire éternelle du paradis de Dieu.

—Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, je voudrais bien sauver de ce feu ma mère et mes frères !

—Tes frères, c'est impossible, lui fut-il répondu ; car ils ont désobéi à l'ordre de Dieu ; mais ta mère peut-être, si tu peux avant de mourir lui faire faire trois actes de charité.

Et Esprit se réveilla. L'ange avait disparu. Il eut beau l'attendre, le chercher, le demander ; il ne le trouva plus, et fut obligé de s'en retourner tout seul.

Alors il alla au bord de la mer, ramassa des coquilles, en garnit son habit et son chapeau, et puis tout doucement, par sentiers et par grands chemins, par monts et par vaux, il regagna son pays en mendiant et priant Dieu.

III

C'est ainsi qu'il arriva à son village et à sa maison.

Il y avait deux ans qu'il en était absent. Maigre, le teint hâlé, couvert de chapelets, de coquilles et de poussière, il était méconnaissable, et de fait personne ne le reconnut. Il vint tout droit à la porte de chez lui, et dit tout doucement :

—Au pauvre pèlerin, au nom de Dieu, faites l'aumône !

—Holà, cria la femme, vous êtes insupportable ; tous les jours il en passe de ces vagabonds, de ces coureurs, de ces fainéants.

—Hélas ! ma femme, fit le bon vieil Archimbaud, donne-lui quelque chose ; qui sait si notre enfant n'est pas en ce moment dans le même besoin ?

Et, ma foi, tout en grognant, la femme coupa un croûton de pain, et alla le donner au pauvre.

Le lendemain le bon pèlerin retourne à la porte de sa maison et se met à dire :

—Au nom de Dieu, madame, faites un peu l'aumône au pauvre pèlerin.

—Encore vous ! cria la vieille. Vous savez bien qu'on vous a donné hier. Ces mangeurs achèveraient tout !

—Hélas ! ma femme, dit le bon vieil Archimbaud, tu as bien mangé hier, et aujourd'hui ne manges-tu pas ? Qui sait si notre enfant n'est pas en ce moment dans la même misère ?

Et la femme, touchée de nouveau, va couper un morceau de pain et le porte au pauvre.

Le surlendemain, Esprit revint à la porte des siens.

—Au nom de Dieu, madame, ne pourriez-vous pas donner l'hospitalité au pauvre pèlerin ?

—Non, cria la vieille avare. Allez-vous en coucher où couchent les gueux ! . . .

—Hélas ! ma femme, dit le bon vieil Archimbaud, va, donne-lui l'hospitalité ; qui sait si notre enfant, notre cher Esprit, n'est pas exposé en ce moment à la rigueur du mauvais temps ?

—Tu as raison, dit la mère. Et elle alla aussitôt lui ouvrir la porte de l'étable, où le pauvre enfant alla se coucher dans un coin sur la paille, auprès des bêtes.

Le lendemain, à la première aube, voici la mère et les frères d'Esprit qui vont ouvrir l'étable. Or l'étable était toute lumineuse ; le pèlerin était mort, raide et pâle entre quatre grands cierges qui brûlaient autour de son corps. La paille sur laquelle il gisait, était étincelante ; en haut les toiles d'araignées brillantes pendaient des solives comme les courtines d'une chapelle ardente ; les bêtes de l'étable, mulets et bœufs, regardaient ébahis avec de grands yeux pleins de larmes ; un parfum de violette embaumait le réduit, et le pauvre pèlerin, glorifié dans son corps, tenait dans ses mains jointes un papier qui portait ces mots écrits d'une main expirante :

“ Je suis votre fils . . . ”

Le bon pèlerin avait acquitté le vœu de son père et gagné l'âme de sa mère : son pèlerinage était achevé.

Tous en se signant tombèrent à genoux. Je vous laisse à penser si l'on pleura le saint.

F. MISTRAL.





LA PURIFICATION.
(2 Février.)

DISCOURS.

PRONONCÉ A SAINT-SULPICE LE 17 OCTOBRE 1897

Par le T. R. P. FEUILLETTE

A l'occasion de l'érection de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de la Compassion pour la conversion de l'Angleterre.

Suite.

Mais cette union, et voilà bien le plus solide fondement de notre espérance, elle n'est pas seulement appelée par les larmes des choses, par les souvenirs du passé, par la prière des morts, ce sont les âmes, oui, les âmes, qui la réclament.

Chose nouvelle dans l'histoire de l'église anglicane, et qui eût paru inouïe il y a seulement un demi-siècle ! Du sein de cette église sont partis des appels répétés par tous les échos, appels qui réclament l'union avec l'Église catholique. Assez de luttes, disait-on, assez de séparatisme et d'émiettement des forces ! Nous croyons tous au même Jésus-Christ ; que cette croyance serve de point de départ au rapprochement complet des âmes. Est-ce que le Christ peut avoir fondé deux sociétés ? Est-ce qu'il peut y avoir deux troupeaux ? Non, non ! L'Église doit être une ; elle doit être universelle ; elle doit être catholique ; et tous les membres de cette catholicité doivent proclamer le même symbole, fraterniser dans le même amour.

Ce raisonnement, nous le connaissons ; il est bien à nous, et toujours il nous a servi pour sauvegarder ou rétablir l'intégrité de la foi chrétienne.

Mais il est des époques où les meilleurs raisonnements sont sans persuasion et sans force. Il est des états d'âme si tempêteux, si troublés de passions, et, d'autre part, si aveuglés par la paisible domination de l'erreur, que tout ce qu'on peut dire glisse sur les consciences, sans les entamer.

Grâce à Dieu, aujourd'hui, il n'en est plus de même en Angleterre. Ceux qui parlent, comme je le disais, ne

sont pas des ignorants, des isolés sans mandat ; mais bien des pasteurs, des évêques anglicans, qui s'inquiètent, se lamentent sur le présent état de choses. Eglise nationale, disait l'un d'eux, c'est-à-dire séparée du reste du monde !

Ils ne sont pas seulement séparés de la catholicité ; ils le sentent bien, ils sont sans lien ; ils n'ont, entre eux, au point de vue religieux, aucune cohésion ; partant, aucune force.

Comptez, si vous le pouvez, les sectes qui vivent côte à côte, se combattent, énervent et désagrègent les forces religieuses de la nation, et aboutissent à la formation de ces troupeaux sans chef, de ces apôtres sans mission dont le prosélytisme est devenu un danger de plus.

Les hommes clairvoyants le comprennent, et leur malaise est grand en face de ces antagonismes. Ils savent que le jour où l'unité de foi disparaît, c'est le fanatisme et le rationalisme qui sont aux portes. Le *fanatisme*, qui transforme le sentiment religieux en un instinct sauvage, sans frein ni règle, et le *rationalisme*, qui n'écoute que lui-même et ne croit plus à rien : voilà les deux courants où vont se perdre tôt ou tard les sectes séparatistes.

Cette plainte est formulée par les meilleurs, parmi les protestants. Le rationalisme surtout, disent-ils, fait des ravages effrayants. Les pasteurs, les premiers, y succombent. Leur libre examen s'est étendu à tout ; leur isolement doctrinal les a jetés en proie à tous les dissolvants de la critique contemporaine. Beaucoup ne croient même plus à la divinité de Jésus-Christ.

Que reste-t-il au fond des âmes ? Un vague instinct religieux et des pratiques vides de sens, incapables de soutenir le moindre choc.

Comment ne sentiraient-ils pas ce danger formidable ? Ils voient bien que tout se maintient encore, tant bien que mal, en vertu d'une habitude séculaire ; tout semble debout ; tout semble vivre ; trompeuses apparences ! les lézards apparaissent aux regards les plus pénétrants, et font redouter un prochain effondrement.

Mais le Christ aime cette nation qui l'aima jadis d'un amour si ardent ; c'est lui qui lui met au cœur, aujourd'hui, ces nobles inquiétudes, ces tourments généreux où nous devons voir des miséricordes.

Le danger est signalé, et il émeut profondément ceux

qui ont assumé la garde des âmes anglaises : le motif puissant de penser qu'ils ne se contenteront pas de gémir sous le coup de ces menaces.

On finira par se convaincre tout-à-fait qu'en face du flot montant de l'irréligion, il n'y a plus, pour les amis du Christ, qu'une attitude possible : l'union parfaite des esprits dans une même croyance, l'union fraternelle des cœurs dans les mêmes sentiments, l'union complète des volontés, en vue d'une action commune : et, puisque la vérité, qui est une, nous défend, à nous, catholiques, d'abandonner un seul article de notre Symbole, d'accepter leur *Credo*, ce sont eux qui, éclairés d'une lumière meilleure, reviendront au nôtre ; et puisque l'autorité religieuse qui leur manque, nous avons, nous, le bonheur de la tenir du Christ et de l'avoir gardée, ce sont eux, demain, qui reviendront tard, c'est vrai, mais cordialement, mais tendrement accueillis, à la mère commune, la sainte et indivisible Église de Jésus-Christ.

Un autre motif, moins haut, sans doute, puisqu'il est d'ordre humain, vient fortifier encore notre espérance. Certes, les motifs humains passent ici au second plan ; Dieu, cependant, en fait souvent des instruments pour le bien des âmes.

Eh bien, je vous le demande, ne pensez-vous pas que l'Angleterre gagnerait, et gagnerait immensément, à l'union des âmes dans le catholicisme ? N'y a-t-il pas chez elle, à en juger par les écrits et les discours de certains de ses hommes d'État, un vague sentiment de ces avantages et un secret désir de les posséder ?

Oui, l'Angleterre est grande ; l'Angleterre est forte ; mais précisément parce qu'elle est grande, les difficultés de tout ordre se multiplient pour elle ; et la faiblesse peut un jour sortir de sa force.

Ceux qui ont la vue longue, et qui portent au cœur l'amour de leur pays, n'ont pas, tous les jours, croyez-le bien, le sommeil tranquille. Tous les peuples, aujourd'hui, se trouvent en face de questions formidables, questions économiques et sociales, dont la solution, qui est le secret de l'avenir, fait redouter les plus terribles cataclysmes. L'Angleterre, plus que les autres nations peut-être, est intéressée à la solution de ces problèmes.

L'extension immense de ses domaines, les sourdes

agitations qui remuent à l'extérieur tous ces peuples, placés sous son sceptre, et, à l'intérieur, ces masses profondes de prolétaires que pénètre le souffle des revendications sociales, tout cela rend la situation redoutable.

Or, ne croyez-vous pas que l'union religieuse, en lui permettant aussi de panser des plaies qu'elle a faites et de réparer des injustices, l'aiderait puissamment à écarter ces éventualités menaçantes ?

Il n'y a en somme, rien de plus profond, au cœur de l'homme, que le sentiment religieux ; et, suivant qu'il se concentre ou qu'il s'émiette, qu'il se rapproche de l'unité, ou qu'il verse dans l'antagonisme, il crée ou détruit de la force ; il allume la guerre ou restaure la paix.

Qu'y a-t-il, dans l'histoire, de plus effrayant que les luttes religieuses ? Qu'y a-t-il, par contre, de plus fécond que la paix religieuse ? La guerre religieuse est le grand dissolvant d'un pays ; la paix religieuse est un gage d'union, de concorde, d'échange mutuel de sentiments et de services, et, par là un gage de prospérité et de stabilité. Or, la paix religieuse n'est garantie tout à fait que par l'unité religieuse ; et l'unité religieuse, comment se ferait-elle, en Angleterre, autrement que par le retour au catholicisme romain ? Qui peut réunir les éléments épars, toujours plus épars, qui forment l'Angleterre protestante ?

L'indépendance de l'esprit y est à la base même des dogmes ; l'indépendance de vie et d'autorité doit nécessairement s'ensuivre. Il y a entre les directions de l'esprit et les directions de la vie une corrélation constante, basée sur la nature même de l'homme. Le Sauveur du monde le savait bien ; c'est pourquoi il demandait à ses fidèles de n'avoir tous qu'une même foi, afin de n'avoir tous qu'un seul cœur.

Un jour qu'une collision effrante menaçait de jeter la perturbation dans la ville de Londres, de ruiner son commerce et de compromettre gravement tous les intérêts anglais, le grand cardinal Manning intervint, tout à coup, comme le représentant de l'action sociale catholique. Sa grande voix imposa silence à tous les égoïsmes ; les effusions de sa charité émurent, jusqu'aux larmes, les rudes natures qu'il s'agissait de discipliner ; les ouvriers des docks conquièrent, grâce à lui, le salaire dû à leur travail ;

et tout rentra dans l'ordre, aux applaudissements unanimes du pays.

Vous avez là, mes Frères, incarnée dans un noble exemple, l'image de ce que pourrait être, dans l'Angleterre libre et active, une action sociale basée sur l'unité de croyance. A la place de ce cardinal, sublime d'inspiration et de dévouement, mais presque seul, mettez, dans toute l'étendue du royaume, toute une hiérarchie animée des mêmes sentiments, unie dans l'emploi des mêmes moyens, sous l'impulsion et la direction d'une autorité souveraine, soucieuse, elle l'a prouvé, des plus grands intérêts de l'humanité, et supputez tout ce qui en pourrait sortir de fécond pour le bonheur des déshérités, la prospérité de la nation et la paix du monde social.

Voilà pourquoi je ne crains pas de dire que le retour de l'Angleterre à l'unité catholique est une cause nationale autant que religieuse ; qu'à ce titre elle doit réunir, un jour ou l'autre, tous les cœurs anglais ; et que nous pouvons attendre, par conséquent, pour un avenir plus ou moins prochain, la pleine réalisation de nos espérances.

J'ai nommé le cardinal Manning ; vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence ces grands noms qui sont, à eux seuls, une garantie d'avenir pour le catholicisme en Angleterre : Wiseman, Newman, Wilberforce, les Oakley et tant d'autres, magnifiques prémices fournies à la jeune Église, par cette race si riche et si féconde en hommes. Derrière ces grandes personnalités, combien sont venus se ranger ; et ce grand mouvement se continue en s'élargissant.

Comparez donc la situation de l'Église catholique d'Angleterre, à l'heure actuelle, avec ce qu'elle était avant 1830. Alors, l'intolérance, la privation des droits, l'indifférence, quand ce n'était pas le mépris, l'ostracisme et la proscription ; aujourd'hui, plus que la tolérance, la liberté ; plus que le respect, la sympathie ; plus que l'admission à la vie politique et sociale, l'admiration et, j'ajouterai même, une secrète envie. Cette religion, qu'on n'ose embrasser encore, on lui emprunte tout, ses rites, ses institutions, son culte des saints, ses sacrements même.

Et ce mouvement est d'autant plus puissant qu'il n'est par le fait de l'action passagère et toujours superficielle d'un homme ; il est le fruit d'une lente progression des

âmes, d'une germination qui trouve sa force dans ce sol resté tout imprégné de sève catholique et qui a sa racine aux profondeurs mêmes du tempérament religieux de la nation ; aussi saluons-nous, dans les résultats déjà obtenus, les plus belles espérances de l'avenir.

R. P. FEUILLETTE.

A suivre.

CROQUIS DE PALESTINE.

LE SAINT SÉPULCRE.



ETTE grande coupole noire qui fait tache au centre des dômes gris, c'est la sainte Résurrection. Nous irons là d'abord—à travers les hasards et toute la variété d'hommes, d'animaux, de fruits et de pierres, que l'on y foule, frotte, coudoie, nous voici au parvis sur lequel s'ouvre le tombeau du Christ.

Vous glissez sur les dalles ? Tant d'autres ont passé là, se traînant des genoux vers cette église où nous allons le front haut et presque sans savoir. De vieilles colonnes géantes, des socles martelés, limitent cet atrium témoin de splendeurs anciennes disparues.

“ Les Turcs ont passé là, tout est ruine et deuil.”

Les Turcs, les voici, à l'entrée du Temple autres témoins éternels et impassibles de la même éternelle piété, des mêmes éternelles larmes.

Le porche s'ouvre mal dans un coin de la place. Les chrétiens avaient ouvert deux larges baies, les Turcs ont toujours des portes basses, étroites, dans les coins—et toutes leurs maisons leur ressemblent : elles louchent.

Vous ne regardez point l'encadrement des deux portes en ogive, leur guirlande de dentelures en cornières, les tympanes brodés dans la pierre et les chapiteaux en couronnes civiques des colonnades de façade.

Non, ce qui vous attire, c'est ce lieu noir qui s'entrevoit vaguement au travers du portail et d'où sortent comme un écho, des plaintes, des nasillemens, des voix de sé-

pulcre, et cette molle odeur d'encens qui enveloppe tout cela et qui rappelle le triste parfum des fleurs qui fanent près des morts.

Maintenant cette aube entrevue du parvis ensoleillé, plane sur nous et nous ne distinguons rien auprès de nous ; mais plus loin, entre deux masses noires de piliers informes, des marbres luisants brillent de nouveau. Il apparaît à nos yeux comme une chapelle de marbre, mais sans couleur précise, sans art déterminé, des marbres qui se seraient accumulés au hasard des formes et des teintes : c'est le tombeau !

Et, bien haut, soutenue de ses 18 piliers—18 masses ! la grande coupole plane sur le tombeau qui paraît si petit sous cette puissante envolée.

Et tandis que que vous entrez dans ce tombeau et que votre front se prosternera, je resterai à vous attendre en pensant aux choses de notre rédemption.

A ce jour surtout, où notre pierre à nous se brisera aussi, où nous verrons, mon Dieu, votre regard, entendrons votre voix, où nous n'irons plus vous chercher partout, loin, errant dans les ténèbres et disant à toute chose :

Êtes-vous celui que j'attends, que j'appelle ?

Quand donc sera-ce ?

Hélas ! je crois, Seigneur que je verrai vos palais éternels, la gloire de votre sainte résurrection, je le crois de toute mon âme, cette âme que vous avez aimée. Maintenant, au moins, apprenez-moi ces cantiques d'amour que je devrai là-haut vous chanter ! N'est-ce pas que notre pèlerinage d'ici-bas est pour apprendre cette langue de la patrie dans laquelle on vous dit qu'on vous aime ? Parlez, parlez, afin qu'en nos chants de la terre, je puisse vous redire déjà vos éternelles paroles !

Et comme vous sortiez, s'il vous en souvient bien, des Grecs nasillaient affreusement leurs Kyrie.

Oh ! les chants de la patrie !

R. P. DELAU.

VIES DES FRÈRES.

Par le Père GÉRARD DE FRACHET.

Suite

Comment, après sa mort, il donna rendez-vous en J.-C. à son ami.

Après sa mort, le corps du Bienheureux Dominique fut placé dans l'église. Ses enfants pleuraient et chantaient des psaumes et des cantiques spirituels. Frère Albert, de sainte mémoire, Prieur de Sainte-Catherine de Bologne, était là ; il avait été un des amis les plus intimes du Bienheureux Père. A la vue de son ami, sa tristesse disparut et il se réjouit en lui-même ; mais, déplorant son propre sort, il s'approche du corps du Bienheureux, se jette sur lui, l'étreint, le couvre de baisers et ne le quitte qu'après avoir obtenu, comme réponse, l'annonce de sa mort prochaine. Il se relève alors transporté de joie, et dit au Prieur des Frères de Bologne : " Bonne nouvelle ! " Maître Dominique m'a embrassé et m'a dit que cette année même j'irais le rejoindre dans le Christ." C'est ce que prouva l'évènement, car il mourut cette année-la.

Comment un étudiant, absent de ses funérailles, le vit dans la gloire.

Un pieux étudiant Bolonais, ayant appris sa mort, ne put assister à ses funérailles. La nuit suivante, il vit le Bienheureux Dominique dans l'église de Saint-Nicolas, assis sur un trône magnifique et couronné d'honneur et de gloire. " N'êtes-vous pas, lui dit-il, Maître Dominique, " qui vient de mourir ? " Celui-ci lui répondit : " Je ne " suis pas mort, mon fils, je possède le bon maître et je " vis avec lui." Dès le matin, l'étudiant se rendit à l'église et y trouva le saint enseveli à l'endroit même où il l'avait vu en songe, assis sur un trône : il ignorait auparavant le lieu de sa sépulture.

Comment un démoniaque fut guéri à son tombeau.

Frère Chabert, de Savoie, prédicateur plein de grâce et de force, et célèbre par ses miracles après sa mort, a ra-

conté que, pendant qu'il étudiait à Bologne, il vit, avec plusieurs autres, le lendemain des funérailles du Bienheureux Père Dominique, un démoniaque qu'on menait à son tombeau. En approchant, le démon s'écria par sa bouche : " Que me voulez-vous, Dominique ? " Il ne cessa de répéter ce mot pendant qu'on le traînait au tombeau et le possédé fut guéri dès qu'il l'eut touché.

Comment les Lettres de sa canonisation ne furent point endommagées par les eaux.

Dom Barthélemy de Cluse, chantre de Tripoli, homme fort respectable, a raconté qu'étant chargé par les Frères de transmettre à ceux d'outre-mer les lettres de la canonisation du Bienheureux, il arriva que, dans la traversée, le vent et la tempête poussèrent le navire vers un port où il échoua. Tous les objets qui étaient sur le pont ou à l'intérieur furent gravement endommagés par les eaux, à l'exception de ces lettres. On crut y voir une protection miraculeuse de la Providence, qui voulait que les honneurs dus à Dieu, dans la personne de son saint, lui fussent rendus sans retard en Syrie. En effet, si ces lettres avaient été perdues, il eût fallu plus d'une année pour en expédier de nouvelles.

Comment un religieux recouvra l'ouïe en l'invoquant.

Dans le même couvent de Bologne, pendant que le Prieur des Frères faisait devant le peuple le récit des miracles du Bienheureux Dominique, une religieuse, qui était sourde depuis plusieurs années, se prit à l'invoquer et recouvra pleinement l'ouïe.

Comment son invocation préserva d'un naufrage.

Un navire était parti de Trapani, en Sicile, pour se rendre à Gênes. Soudain il s'éleva un tel orage et une tempête si violente que le navire menaçait à chaque instant de sombrer. Le danger était imminent ; déjà on avait jeté à la mer même les objets les plus nécessaires ; déjà on avait perdu la voile et le gouvernail ; déjà les passagers se confessaient les uns aux autres et invoquaient en pleurant à chaudes larmes, les saints qu'on invoque ordinairement sur mer. Un Frère Prêcheur était là, et, n'enten-

dant pas prononcer le nom de Dominique, transporté d'un saint zèle, il exhorte tout le monde à l'invoquer. On lui répond que ce n'est pas l'usage et que d'ailleurs on ne le connaît pas. " Qu'importe, s'écrie-t-il, plein de confiance " dans les mérites du saint ? Invoquez-le de toute votre " âme, promettez-lui de faire quelque chose en son hon- " neur, et très certainement vous serez secourus." Alors, tous les passagers font vœu de se rendre en procession à son église, des cierges en main et pieds nus, et se mettent à crier : " Saint Dominique, secourez-nous ! " Aussitôt le vent cesse, la mer se calme, la tempête s'apaise ; l'allégresse succède aux angoisses, les cris de joie aux lamentations ; on rend grâces à Dieu en commun, et on loue saint Dominique. Tous les passagers arrivèrent heureusement à Gênes. Fidèles à leur vœu, ils s'empressèrent de se rendre processionnellement, avec de grand sentiments de piété, à la suite du religieux et de son compagnon, pieds nus et des cierges à la main, à l'église des Frères et à l'autel du Bienheureux.

(A suivre).

DIRECTOIRE DE LA CONFRERIE DU ROSAIRE.

CHAPITRE PREMIER

De l'érection canonique de la confrérie.

DES LIEUX OU ELLE PEUT ÊTRE ÉRIGÉE

1° La confrérie du Rosaire ne peut être érigée que dans les églises publiques, c'est-à-dire, destinées aux exercices ordinaires du culte et ayant une porte ouverte sur la voie publique.

Il n'y a plus aujourd'hui de distance requise pour l'établissement des confréries. Il n'est pas non plus nécessaire que ce soient des *communes* distinctes ; toute agglomération d'une même commune portant un nom distinct et séparée des autres, peut avoir la confrérie du Rosaire, si elle forme une paroisse. (*S. C. I. 20 mai 1896.*)

2° Dans les grandes villes ou plusieurs paroisses sont réunies dans une commune formant une seule agglomération, la confrérie ne peut régulièrement exister que dans

une seule de ces paroisses. En cas de compétition, c'est la priorité du diplôme d'érection qui décide.

S'il existait de sérieuses raisons pour avoir la confrérie dans plusieurs de ces paroisses, on devrait recourir à l'Ordinaire : il peut, dans ce cas, s'il le juge à propos, accorder, comme délégué apostolique, la dispense (*S. C. I. 20 mai 1896*) ; mais il ne devrait pas omettre d'en faire mention expresse dans ses Lettres testimoniales.

3° La confrérie du Rosaire ne peut pas être établie dans les chapelles des religieuses vouées à la clôture, (*moniales* lors même que l'église serait publique et la confrérie pour les seules religieuses (*S. C. Év. et Reg. 26 août 1616 et 24 nov. 1617.*))

Elle ne doit pas non plus être érigée dans les chapelles des communautés non cloîtrées, ou de tout autre établissement, comme pensionnats, hospices, séminaires, etc. (*S. C. I. 29 février 1864.*)

Mais d'un autre côté, comme compensation, les religieuses cloîtrées, pourvu qu'elles appartiennent à la confrérie du Rosaire, peuvent, en visitant leur propre chapelle, gagner les mêmes indulgences que si la confrérie y était érigée. (*Pie IX, 11 août 1871.*) Le même privilège a été étendu aux chapelles des communautés non cloîtrées, des collèges, pensionnats, séminaires, hospices, et en général de toute association catholique. (*Pie IX, 8 février 1874.*)

Les religieuses cloîtrées peuvent aussi faire, dans l'intérieur du monastère, la procession du premier dimanche du mois et des autres fêtes du Rosaire ; et gagner ainsi l'indulgence plénière attachée à ces processions. (*Pie IX, 11 août 1871.*)

DE L'ACTE D'ÉRECTION

I. Pour ériger la confrérie du Rosaire, il faut donc procéder de la manière suivante :

1° Obtenir d'abord le consentement de l'Ordinaire, avec ses Lettres testimoniales et, s'il y a lieu, la dispense apostolique mentionnée au n° 2 du paragraphe précédent.

2° Adresser une demande au Rme Maître général, pour en obtenir le diplôme autorisant l'érection (1). Les

(1) Pour plus de commodité, on peut s'adresser au Prieur du couvent le plus voisin, qui se chargera de toutes les démarches.

Provinciaux n'ont plus de dépôt de diplômes, comme cela avait lieu autrefois.

3° Indiquer clairement dans cette demande les noms du diocèse, de la localité, et du titulaire ou patron de la paroisse où la confrérie doit être érigée.

4° Mentionner également les noms et prénoms du prêtre, régulier ou séculier, qui sera chargé par le Rme Maître général de faire l'érection. Au cas où le prêtre désigné en serait empêché, il faudrait faire connaître les noms et prénoms de celui qui serait appelé à le suppléer.

5° Ni le diplôme du Général, ni les Lettres testimoniales de l'Evêque n'érigeant la confrérie, mais permettant seulement de l'ériger, il faudra, ces deux pièces reçues, procéder enfin à l'acte d'érection. Nous en donnerons, dans le Formulaire, le cérémonial complet.

II. Bien qu'il suffise pour la validité de l'érection, de prononcer la seule formule, *Ego Frater*, etc., il convient de donner à cet acte important le plus de solennité possible. Il serait bon de le faire coïncider avec une fête, et d'y préparer les fidèles par quelques jours de prédication.

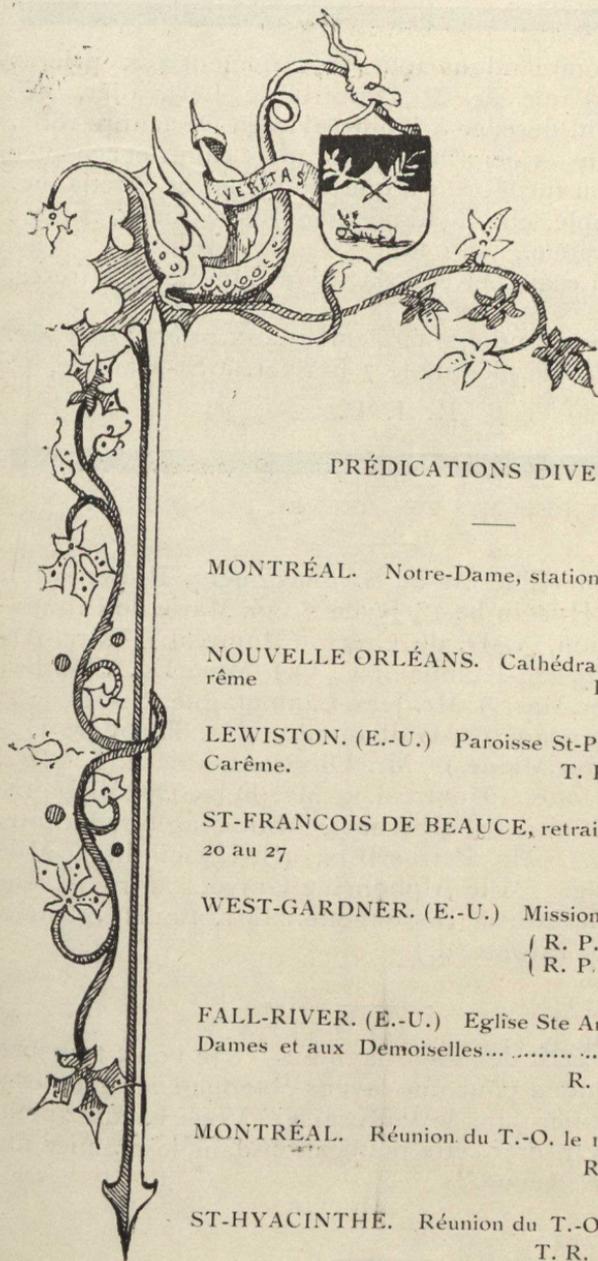
1° L'érection doit toujours être accompagnée d'une prédication sur le Rosaire, *mediante prædicatione*. L'omission de ce point ne rendrait cependant pas l'érection invalide, mais bien certainement illicite.

2° Tout prêtre délégué reçoit de ce fait le pouvoir d'aggréger à la confrérie et de bénir les chapelets, dans la localité où se fait l'érection, pendant les huit jours qui la suivent.

3° Celui qui fait l'érection ne doit jamais omettre d'annoncer publiquement le Directeur nommé par le Général, ni de désigner publiquement aussi la chapelle et l'autel qui seront désormais affectés à la confrérie.

4° Enfin il devra réexpédier à Rome, au Maître général, régulièrement signée et datée, la feuille imprimée qui avait été envoyée en même temps que le diplôme, sous ce titre : *Instrumentum peractæ erectionis*. C'est le procès-verbal de l'érection ; avant d'être renvoyé à Rome, il aura dû être transcrit en tête du registre de la confrérie.

(A suivre.)



PRÉDICATIONS DIVERSES.

- MONTRÉAL. Notre-Dame, station du Carême.....
R. P. HÉBERT.
- NOUVELLE ORLÉANS. Cathédrale, station du Carême
R. P. RONDOT.
- LEWISTON. (E.-U.) Paroisse St-Pierre, station du Carême.
T. R. P. ARGAUT.
- ST-FRANCOIS DE BEAUCE, retraite paroissiale, du 20 au 27
R. P. GILL.
- WEST-GARDNER. (E.-U.) Missions
{ R. P. BEAUDET.
{ R. P. BACON.
- FALL-RIVER. (E.-U.) Eglise Ste Anne, retraite aux Dames et aux Ddemoiselles.....
R. P. ROULEAU.
- MONTRÉAL. Réunion du T.-O. le 1er.
R. P. RONDOT.
- ST-HYACINTHE. Réunion du T.-O. le 10.
T. R. P. ROULEAU.

Nous recommandons tout spécialement aux prières de nos amis, l'âme de Madame Ulric Lecavalier, née Claire Thériault, décédée à Montréal le 19 Décembre 1897, à l'âge de 28 ans et de 3 mois. Sa mort calme et acceptée avec résignation fut le fruit d'une vie pieuse et chrétienne. Douce, charitable, elle fut aimée par tous les siens, comme elle en est regrettée.

Madame Lecavalier était la sœur d'un de nos frères.

Nous recommandons également aux prières feu Mr. le Chanoine Prince, décédé le 7 Janvier, à St-Maurice.

R. I. P.

ASSOCIÉS DÉFUNTS DE L'ŒUVRE DU NOVICIAT

Rvde Sœur Thérèse du S. Sacrement, Présentation de Marie. (St-Hyacinthe.) Rvde Sœur Marie de l'Immaculée Conception, N.-D. de Grâce, (Montréal.) Mr. Arzelie Simoneau, (St-Romuald, P. Q.) Mme Ed. Cloutier, (West Gardner, Mass.) Mr. Jean Lamontagne, (St-Michel.) Mlle Eva Melançon. (St-Guillaume.) Mr. Théodore Dumont, (Lewiston Maine.) Mr. Olivier Couillard, (L'Islet.) Mme J. B. Sicotte, (Montréal.) Mr. Félix Dépôt, Montréal.) Mme Dubuc, (Sherbrooke.) Mme Magloire Lalime, (St-Hyacinthe.) Mr. Petrus Birs, (St-Hyacinthe.) Mlle Victoire Bélisle. Mlle Alphonsine Gravel. Mr. Arsène Savaria. Mlle Louise Bissonnette. Mr. Louis Savaria. Mr. Elie Noel, (Montréal.)

On nous écrit de Victoriaville :—“ Je vous transmet une petite aumône pour une faveur obtenue avec promesse de la faire publier dans le “ Rosaire.” Vous voudrez bien, s'il vous plaît, insérer cette publication dans le premier numéro de votre Revue.”
